



Section Organisation des Compétitions du Dimanche
SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°8

Réunion du : mercredi 19 Septembre 2018

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2018/2019

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.*

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.*

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

2018/2019 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES

500650 – VERSAILLES 78 F.C.

U15 R2/A : coup d'envoi à domicile : 14h00

U15 R3/A: coup d'envoi à domicile : 16h00

548635 : MONTFERMEIL F.C.

U14 Rég. /A : matches à domicile à 14h30 toute la saison.

U15 R1/B : matches à domicile à 16h30 toute la saison.

551988 : CERGY PONTOISE F.C.

U15 R2/B : matches à 14h00 toute la saison.

COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR**20771887 : PARIS A.S. / MELUN F.C. du 16/09/2018**

La Section,

Considérant qu'en sa réunion du 27/08/2018 le Comité de Direction de la LPIFF avait décidé de suspendre de toutes compétitions officielles les équipes seniors des clubs non à jour de leurs cotisations vis-à-vis de la LPIFF, jusqu'à régularisation de la situation du club,

Considérant qu'était précisé dans cette même décision, que les rencontres, annulées du fait de cette suspension, sont perdues par pénalité pour le club concerné,

Considérant que le club de PARIS A.S. n'avait toujours pas régularisé sa situation financière à la date du match en objet,

Considérant que cette rencontre n'a donc pas eu lieu conformément à la décision du Comité de Direction,

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité à PARIS A.S., l'équipe de MELUN F.C. est qualifiée pour la suite de la compétition.

20771935 : STADE DE VANVES / SEVRAN F.C. du 16/09/2018

La Section,

Considérant qu'en sa réunion du 27/08/2018 le Comité de Direction de la LPIFF avait décidé de suspendre de toutes compétitions officielles les équipes seniors des clubs non à jour de leurs cotisations vis-à-vis de la LPIFF, jusqu'à régularisation de la situation du club,

Considérant qu'était précisé dans cette même décision, que les rencontres, annulées du fait de cette suspension, sont perdues par pénalité pour le club concerné,

Considérant que le club de SEVRAN F.C. n'avait toujours pas régularisé sa situation financière à la date du match en objet,

Considérant que cette rencontre n'a donc pas eu lieu conformément à la décision du Comité de Direction,

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité à SEVRAN F.C., l'équipe du STADE DE VANVES est qualifiée pour la suite de la compétition.

20771943 : GUITRANCOURT A.S.F. / SUCY F.C. du 16/09/2018

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 60^{ème} minute de jeu, l'équipe de GUITRANCOURT ASF étant à moins de huit joueurs,

Par ce motif,

. donne match perdu à l'équipe de GUITRANCOURT A.S.F., l'équipe de SUCY F.C. est qualifiée pour le prochain tour.

Pensez à venir retirer vos maillots

Les clubs qui disputeront le **4ème tour de la Coupe de France les 29 et 30 Septembre prochains**, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF **et jusqu'au vendredi 28 Septembre 2018 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.

COUPE DE FRANCE – 4^{ème} TOUR

Tirage au sort effectué par M. SANDJAK, Président de la LPIFF.
Les rencontres se joueront le **Dimanche 30 Septembre 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.
(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).

Terrain de repli

La Section demande aux clubs de PORTUGAIS DE RIS ORANGIS (531546), STAINS E.S. (541449) et ES SEIZIEME de lui communiquer un terrain de repli classé en niveau 5 minimum pour jouer leur match à domicile, **pour le mardi 25 septembre 2018. A défaut, la rencontre sera inversée.**

20975487 : CLAMART FOOT C.S.M. / AULNAY C.S.L. du 30/09/2018

La Section demande au club de CLAMART FOOT C.S.M. (553138) de prendre contact avec sa mairie afin de mettre à jour le classement de son terrain en transmettant l'arrêté d'ouverture au public ou une attestation de capacité, pour le mardi 25 septembre 2018.

A défaut la rencontre sera inversée.

1/ Feuille de match informatique :

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

2/ Arbitrage :

<u>4^{ème} tour de la Coupe de France</u>			
Club Recevant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 2	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 2	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 2	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

NOUVEAUTE :

En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés)

Rappel des prochains tours de la Coupe de France

5^{ème} Tour : Dimanche 14 Octobre 2018 (tirage le 02/10/2018)

6^{ème} Tour : Dimanche 28 Octobre 2018 (tirage le 16/10/2018)

SENIORS - COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

La **Section** informe les équipes que la feuille de match informatisée est à utiliser obligatoirement pour tous les tours de la Coupe de Paris I.D.F SENIORS.

Tirage au sort du 1^{er} Tour.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 à 14h30.**

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant

FEUILLE DE MATCH INFORMATIQUE

Compte tenu des dysfonctionnements informatiques de ces dernières semaines, la Section décide de ne pas faire application des dispositions de l'article 44 du R.S.G. pour les matches où la F.M.I. n'aurait pas été utilisée.

SENIORS – CHAMPIONNAT

20435834 : BONNEUIL SUR MARNE C.S.M. / VILLEPARISIS U.S.M. du 23/09/2018 (R3/A)

Demande de changement d'horaire de BONNEUIL SUR MARNE C.S.M. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 23 Septembre 2018 à **15h30**, au stade Léo Lagrange à BONNEUIL SUR MARNE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VILLEPARISIS U.S.M. parvenu dans les délais impartis.

20890974 : AVONNAISE U.S. / PANTIN OLYMPIQUE du 23/09/2018 (R3/B)

Demande de décaler le match au 22/09/2018 à 19h30 de l'U.S. AVON, en raison de la programmation à domicile des 2 équipes Seniors suite à la refonte du championnat R3 via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 22 Septembre 2018 à 19h30, sur le stade Benjamin GONZO à AVON.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord de l'OLYMPIQUE PANTIN, parvenu dans les délais impartis.

A défaut, le match restera fixé le dimanche 23/09/2018 à 15h et sera prioritaire sur les compétitions départementales.

20436100 : SAINT OUEN A.S. 2 / RUEIL MALMAISON F.C. du 23/09/2018 (R3/C)

Demande d'inversion de match de l'AS SAINT OUEN, en raison de travaux au Parc des Sports via FOOTCLUBS.

Courriel de la Commune de SAINT OUEN indiquant l'indisponibilité du terrain en raison de traitement.

La Section demande au club de ST OUEN L'AUMONE de trouver un terrain de repli ou d'inverser la rencontre avec l'accord de son adversaire. Réponse souhaitée pour le 21/09/2018 à 12h00 au plus tard.

U19 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE - - Tour de Cadrage -

Courriel de MAROLLES F.C.

Suite au non engagement en championnat de l'équipe de MAROLLES F.C., celle-ci est retirée de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

MORMANT F.C. (507435) – VILLENVOY A.C. (511879) – NOISIEL F.C. (546882)

Suite au non engagement en championnat de ces équipes, celles-ci sont retirées de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

20818489 : VIARMES ASNIERES OL. / CONFLANS FC du 16/09/2018

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Rencontre non jouée en l'absence des 2 équipes à l'heure du coup d'envoi,

. donne match perdu par forfait aux 2 équipes.

20818363 : COULOMMIERS BRIE FOOTBALL / VILLIERS SUR MARNE ENT. du 16/09/2018

Courriel de COULOMMIERS BRIE FOOTBALL du 17/09/2018 informant de son forfait sur cette rencontre.

La Section enregistre le forfait avisé de COULOMMIERS BRIE FOOTBALL, l'équipe de VILLIERS SUR MARNE ENT est qualifiée pour la suite de la compétition.

20818492 : LOGNES U.S. / ECOUEN F.C. du 16/09/2018

La Section,

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel.

Match non joué, seules 5 licences étaient valides pour le club de l'US LOGNES.

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de LOGNES US, l'équipe d'ECOUEN FC est qualifiée pour la suite de la compétition.

**U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- 1^{er} Tour -**

Désignation des rencontres du 1^{er} Tour.

(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).

Les rencontres du tour auront lieu le **DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018** à **14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

Clubs exempts : ISSY FC – ANTONY FOOT EVOLUTION – PARISIS FC – PORCHEVILLE FC.

Terrain indisponible le 30/09/2018

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 25 Septembre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

1/ Feuille de match informatique :

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardella.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Rappel des prochains tours de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

2^{ème} Tour : Dimanche 14 Octobre 2018

3^{ème} Tour : Dimanche 28 Octobre 2018

4^{ème} Tour : Dimanche 11 Novembre 2018

Finales Régionales : Dimanche 25 Novembre 2018

U19 – MATCH REMIS AU 30 SEPTEMBRE 2018

20502867 : ISSY LES MOULINEAUX F.C. / ANTONY SP. EVOLUTION du 09/09/2018 (R2/B)

U19 – CHAMPIONNAT

20504070 : SEIZIEME E.S. / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 23/09/2018 (R3/D)

Demande de changement d'horaire de l'ES SEIZIEME via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 23 Septembre 2018 à **13h30**, au Parc des Sports International n°5 de PUTEAUX.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE parvenu dans les délais impartis.

20502874 : ANTONY FOOT EVOLUTION / IVRY U.S. du 16/09/2018 (R2/B)

La Section enregistre le 1^{er} forfait avisé d'ANTONY FOOT EVOLUTION.

ANTONY FOOT EVOLUTION (-1 pt – 0 but).

IVRY U.S. (3 pts – 5 buts).

20503289 : BRETIGNY F.C.S. / AULNAY C.S.L. du 23/09/2018 (R2/A)

Demande de changement d'horaire de BRETIGNY F.C.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 23 Septembre 2018 à **12h30**, en lever de rideau du Championnat National U17, au stade Auguete DELAUNE à BRETIGNY.

Accord de la Section, les compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions de Ligue.

U17 – CHAMPIONNAT**20505999 : MONTFERMEIL F.C. / SARCELLES A.A.S. du 09/09/2018 (R1)**

Courriel de MONTFERMEIL F.C. indiquant une erreur sur le résultat du match.

Rapport de l'arbitre officiel confirmant le score indiqué sur la feuille de match.

La Section entérine le score :

MONTFERMEIL F.C. : 3 buts

SARCELLES A.S.S. : 1 but.

20506287 : TREMBLAY F.C. / RACING COLOMBES 92 du 21/10/2018 (R2/B)

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 21 Octobre 2018, sur le terrain synthétique du stade Lénine - 20 avenue Jules Ferry à MALAKOFF.

La Section reste en attente de l'heure du coup d'envoi.

20506134 : BOULOGNE BILLANCOURT A.C. 2 / TRAPPES E.S. du 16/09/2018 (R2/A)

Courriel de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT indiquant une erreur sur le résultat du match.

Rapport de l'arbitre officiel confirmant le score indiqué sur la feuille de match.

La Section entérine le score :

BOULOGNE BILLANCOURT AC : 3 buts

TRAPPES E.S. : 0 but.

20506407 : SAINT OUEN L'AUMONE A.S. / CLAYE SOUILLY S. du 23/09/2018 (R3/A)

Demande d'inversion de l'AS ST OUEN L'AUMONE via FOOTCLUBS.

Courriel de la Commune de SAINT OUEN indiquant l'indisponibilité du terrain en raison de travaux jusqu'au 28 septembre 2018.

La Section demande au club de ST OUEN L'AUMONE de trouver un terrain de repli ou d'inverser la rencontre avec l'accord de son adversaire. Réponse souhaitée pour le 21/09/2018 à 12h00 au plus tard.

20506532 : ANTONY FOOT EVOLUTION / JOINVILLE R.C. du 16/09/2018 (R3/B)

La Section enregistre le 1^{er} forfait avisé d'ANTONY FOOT EVOLUTION.

ANTONY FOOT EVOLUTION (0 pt – 0 but).

JOINVILLE R.C. (3 pts – 5 buts).

U15 – CHAMPIONNAT**U15 R2/B****20475031 CERGY PONTOISE FC 1 / MELUN FC 1 du 22/09/2018**

Demande via Footclubs de MELUN FC pour reporter la rencontre.

La Section ne peut pas accorder le report, le motif de la demande de report n'étant pas recevable.

U15 R3/C**C.F.F.P. – 536996**

Accord des 2 clubs via Footclubs pour inverser les matchs Aller / Retour comme suit :

Match Aller**20475296 RIS ORANGIS US 1 / C.F.F.P. 2 du 15/09/2019****Match Retour****20475341 C.F.F.P. 2 / RIS ORANGIS US 1 du 26/01/2018**

La Commission rappelle au club qu'il doit proposer un terrain pour ses rencontres à domicile ; une seule rencontre pourra à nouveau être inversée.

U15 R3 / D**20475387 ANTONY FOOT EVOLUTION / NANTERRES ES du 15/09/2018.**

La Commission enregistre le forfait avisé d'ANTONY FOOT EVOLUTION (1^{er} forfait).

ANTONY FOOT EVOLUTION (0pt – 0 but).

NANTERRE ES (3pts – 5 buts).

U14 Rég. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF
--

Tirage des groupes :Groupe A

563603 - EVRY FC

523264 - GOBELINS FC

500706 - ISSY FC

511876 – TORCY P.V.M.

500689 – CRETEIL LUSITANOS US

Groupe B

500217 – BRETIGNY FCS

590534 – ARGENTEUIL RFC

550679 – MONTROUGE FC 92

539013 – RACING COLOMBES 92

548635 – MONTFERMEIL FC

Groupe C

564045 – ANTONY FOOT EVOLUTION

523259 – DRANCY JA

544051 – JEUNESSE AUBERVILLIERS

500247 – PSG FC

500051 – A.C.B.B.

Groupe D

536996 – C.F.F.P.

500692 – MEUDON AS

524861 – FLEURY FC 91

500002 – RED STAR FC

500695 – SARCELLES AAS

Calendrier des journées.

06/10/2018

24/11/2018
15/12/2018
19/01/2019
23/02/2019

U14 Rég. – CHAMPIONNAT**U14 Rég. / A****20475477 ANTONY FOOT EVOLUTION / C.F.F.P. du 15/09/2018.**

La Commission enregistre le forfait avisé d'ANTONY FOOT EVOLUTION (1^{er} forfait).

ANTONY FOOT EVOLUTION (0pt – 0 but).

C.F.F.P. (3pts – 5 buts).

C.D.M. – CHAMPIONNAT**20507199 : OTHIS C.O. / CHELLES A.S. du 23/09/2018 (R3/D)**

Arrêté municipal de la Mairie d'OTHIS indiquant l'indisponibilité du stade Yannick DELPIERRE jusqu'au 28 Septembre 2018, en raison de travaux.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 23 Septembre 2018 à 9h30, sur le stade Grouelle 5 à CHELLES.

Les rencontres deviennent :

Aller – 20507199 : CHELLES A.S. / OTHIS C.O. du 23/09/2018

Retour – 20507265 : OTHIS C.O. / CHELLES A.S. du 17/02/2019

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**20444991 : SEVRAN F.C. / MACCABI PARIS U.J.A. du 16/09/2018 (R3/D)**

La Section,

Considérant qu'en sa réunion du 27/08/2018 le Comité de Direction de la LPIFF avait décidé de suspendre de toutes compétitions officielles les équipes seniors des clubs non à jour de leurs cotisations vis-à-vis de la LPIFF, jusqu'à régularisation de la situation du club,

Considérant qu'était précisé dans cette même décision, que les rencontres, annulées du fait de cette suspension, sont perdues par pénalité pour le club concerné,

Considérant que le club de SEVRAN F.C. n'avait toujours pas régularisé sa situation financière à la date du match en objet,

Considérant que cette rencontre n'a donc pas eu lieu conformément à la décision du Comité de Direction,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à SEVRAN F.C. (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à MACCABI PARIS U.J.A. (3 pts - 0 but).

20443140 : SUD ESSONNE ETRECHY / ESPERANCE PARIS 19^{ème} du 07/10/2018 (R2/B)**20443154 : SUD ESSONNE ETRECHY / OZOIR 77 FC du 04/11/2018 (R2/B)**

Arrêté municipal de la Ville de MORIGNY CHAMPIGNY indiquant l'indisponibilité du terrain d'honneur du Complexe Sportif Jean COLOMBEL, en raison de la réfection du terrain jusqu'au 18 Novembre 2018.

Ces rencontres étant prévues au calendrier général, la Section demande au club de SUD ESSONNE ETRECHY de lui indiquer au plus tôt le terrain de repli pour jouer ces rencontres.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.